

Présentation du projet

Zone d'implantation

La priorité est de préserver la tranquillité des habitants. La zone choisie pour l'implantation des éoliennes se situe à une importante distance des habitations : à plus de 680 m (la loi impose 500 m).

Eloignée des zones de protection environnementales sensibles, ainsi que des monuments historiques.

L'optimisation des parcs éoliens privilégiés

Dans le contexte d'une transition énergétique nécessaire, l'éolien terrestre fait partie intégrante du mix énergétique. Son développement est néanmoins soumis à de nombreux critères dans le choix des zones potentielles d'implantation.

La densification des parcs existants est aujourd'hui une piste privilégiée par les services de l'état afin de maintenir une cohérence paysagère et d'éviter le mitage du territoire, tout en valorisant le potentiel de zones les plus éloignées des habitations.

Caractéristiques du projet

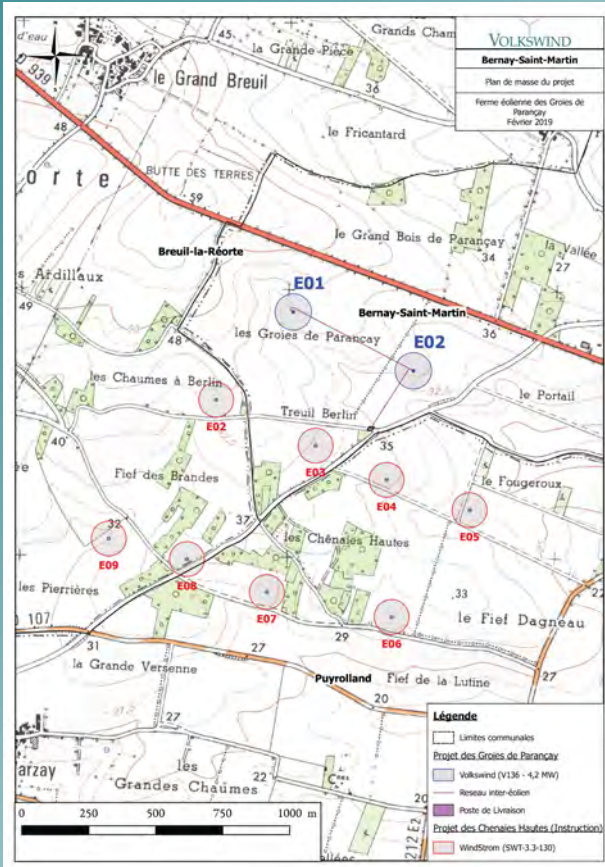
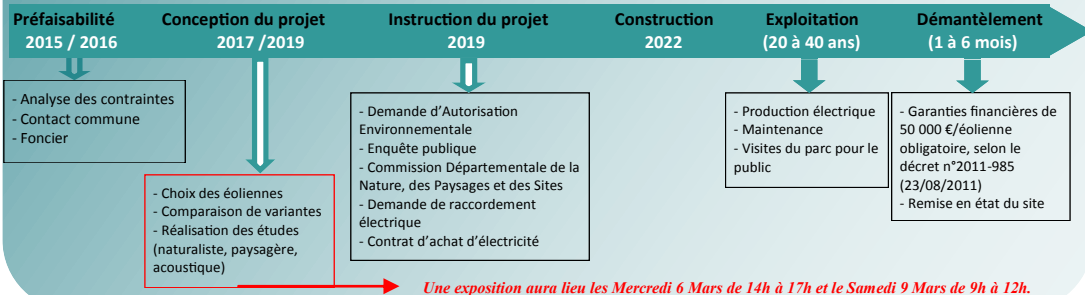
2 éoliennes Vestas V136 de 4,2 MW de puissance unitaire, soit un total de 8,4MW.

Les différentes études menées ont permis de développer un parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les richesses et contraintes locales.

Le projet en chiffres :



Les étapes du projet



Les études

Etudes environnementales (ENVOL Environnement)

La zone présente des sensibilités environnementales faibles, compatibles avec le futur parc éolien.

L'impact résiduel du parc sera non significatif à très faible. En effet, l'élaboration du projet à tenu compte des sensibilités particulières de certaines espèces et des mesures adéquates ont été définies. L'implantation à deux éoliennes proposée au sein de cultures intensives, n'entraînera aucun impact sur la faune terrestre et la flore du secteur d'étude. L'emprise marginale du projet sur le secteur d'études, n'altérera pas les espaces vitaux des espèces protégées présentes sur le site, ni les populations avifaunistique et chiroptérologique. Les travaux de construction ne devront pas commencer durant les périodes de nidification, afin d'éviter tout dérangement des oiseaux. De plus, des mesures de préservation des habitats seront mises en place et contrôlées. Durant l'exploitation du parc, un suivi environnemental sera réalisé par un cabinet spécialisé les premières années puis tous les 10 ans, à savoir :

- * Des prospections au sol, de chauves-souris, et oiseaux, conformément au protocole national 2018 de suivi des parcs éoliens terrestres.

- * Un suivi de l'activité des chauves-souris par enregistrements continus à hauteur de nacelle (E02). De plus, des mesures de type agro-environnementales (création de jachères) seront mises en place en faveur des populations de l'Ædicnème criard et du Busard Saint-Martin, et dix gîtes artificiels à chauves-souris seront installés.

Etudes acoustiques (EREA)

Des acousticiens interviennent sur site pour faire des mesures de niveaux sonores sans les éoliennes.

Ensuite il leur est possible de modéliser la diffusion acoustique depuis chaque éolienne pour s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte bien la réglementation française, qui est la plus stricte en Europe.

Après construction des éoliennes, un acousticien viendra faire de nouvelles mesures pour vérifier que les éoliennes respectent totalement la réglementation.

Source : France Energie Eolienne

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé.



« Aucune maladie ni infirmité ne semblent être imputées au fonctionnement des éoliennes. »

Source : Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017.

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause.



Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont « très en de-ça de celles de la vie courante ».

En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Source : Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017.

Des infrasons sans risques.



« Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons) » Source : ANSES, 14 février 2017.



Etudes paysagères (EPYCART)

Les premiers retours de l'analyse paysagère ne montre aucun enjeu majeur concernant les sites classés, inscrits et emblématiques. Les fonds des vallées de la Charente et de la Boutonne ne présenteront pas de vue dégagée vers le projet. Le parc sera visible essentiellement depuis la plaine d'Aunis la plaine du Nord de la Saintonge. Le projet s'inscrit dans un paysage de plaine horizontale et végétalisée, où le développement de l'éolien est déjà amorcé.

